

**Madame Valérie Pécresse  
Ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche  
21 rue Descartes  
75005 PARIS**

Paris, le 17 mai 2011

N°75-2011/Pdt  
JMB-CTN/VR

Madame la Ministre,

L'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé comme dans la fonction publique représentent un enjeu de société majeur à propos duquel nous nous devons d'être vigilants.

A l'heure où l'ensemble des ministères sont appelés à l'exemplarité sur ces questions, au lendemain de la première journée dédiée au handicap dans la fonction publique "*Handicap et fonction publique, la volonté de réussir* », l'Association des Paralysés de France souhaite attirer votre attention sur le sort réservé aux enseignants-chercheurs des universités vivants des situations de handicap, notamment sur l'absence d'accompagnement réel et sérieux au maintien dans l'emploi.

Si les règles et modalités relatives aux mouvements des personnels enseignants du second degré sont clarifiées, il en va tout autrement pour le supérieur.

L'Association des Paralysés de France a ainsi alerté des incidences de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités concernant les recrutements et la gestion des personnels en situation de handicap au sein des universités. En effet, en application de la loi, les présidents d'université ont désormais la maîtrise des crédits de personnel et la gestion de leurs emplois.

Constatant certaines dérives et des refus de dialogue opposés à des situations particulièrement graves, notre association avait, en décembre dernier, attiré l'attention de vos services, afin que le ministère de l'enseignement supérieur propose des mesures visant à garantir le développement de l'emploi, le bon déroulement des carrières et le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap des universités.

Or en dépit des assurances reçues, quant à la constitution d'un réseau de personnes ressources et à l'accompagnement des établissements dans le développement de la politique en matière de handicap, l'APF constate sur le terrain la poursuite de pratiques visant à décourager les personnes concernées, à les enfermer dans leur situation de handicap sans proposer d'alternative, à refuser les médiations proposées et à faire pression pour jouer la carte du congé longue maladie, voir de l'inaptitude médicale.

Consciente de la particularité du statut des enseignants-chercheurs des universités, de l'impact de la loi dite LRU et des pouvoirs désormais rattachés aux présidents d'université et aux comités scientifiques qu'ils organisent en vue de leurs recrutements, l'APF est également informée des obligations liant les universités à l'Etat à travers les contrats pluriannuels d'objectifs.

Dans ce cadre, l'APF demande que soient intégrées à ces contrats des procédures visant à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, en facilitant notamment les mouvements inter et intra académiques, en suscitant l'existence de commissions ayant pour objet la santé et les conditions de travail au sein des universités en complément des comités d'hygiène et de sécurité et en articulation avec les comités scientifiques, en formant davantage les personnels, enfin en renforçant l'autorité des recteurs d'académie chancelier des universités.

Ces observations, nous amènent à vous faire part de notre inquiétude concernant la situation déplorable de Madame Thérèse-Marie Jallais, enseignant-chercheur à l'université de Tours, qui dure depuis de trop longues années maintenant. L'APF en appelle à une résolution effective, rapide et positive de sa situation avec l'appui de vos services et restera en veille sur le sujet jusqu'à ce que celle-ci intervienne.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez nos demandes et restant à votre disposition pour en échanger,

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération.



**Jean-Marie Barbier**

Copie à :

- Josette Théophile, directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur
- Catherine Andriamahenina, Chef de la mission à l'intégration des personnels handicapés DGRH B – MIPH
- Philippe van den Herreweghe, Délégué ministériel aux personnes handicapées
- Ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Mr Gesson, Président université de Poitiers
- Mr Vaillant, Président université de Tours
- Marie Reynier, Recteur de l'académie d'Orléans-Tours
- Martine Daoust, Recteur de l'académie de Poitiers